



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar, le 5 mai 2017

Monsieur le Directeur Général
des Services
Département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Objet : Modalités de transfert des personnels de la DEVI au sein de l'EPTB

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la création de l'établissement public territorial du bassin de l'ILL, notre organisation a tenu une réunion mensuelle d'information syndicale, le 7 février dernier, à l'attention des personnels du service Rivières et Barrages (SRB). Au cours de cette rencontre, plusieurs participants ont pu exprimer leurs inquiétudes et leur questionnement quant aux modalités de leur éventuel transfert.

En effet, nous avons pu prendre connaissance d'un compte rendu de réunion interne au service dans lequel il est mentionné que les agents de l'EPTB seront recrutés par la voie du détachement à compter de septembre 2017.

Si une telle solution venait à être retenue pour les agents concernés du SRB, ceux-ci se verraient pénalisés par ce mode de transfert dans la mesure où ils ne seraient plus payés par notre collectivité et perdraient ainsi de nombreux avantages d'agents du département. Cela pourrait être de nature à les dissuader de demander un détachement pour rejoindre l'EPTB et les inciter à conserver la qualité d'agent départemental. Cette situation pourrait être ainsi de nature à compromettre une réussite rapide et assurée du fonctionnement de l'EPTB.

Une issue plus favorable pourrait consister à autoriser ces mêmes agents à pouvoir rejoindre l'EPTB par la voie de la mise à disposition, qui d'ailleurs semble ouverte aux agents non-titulaires. Elle aurait l'avantage de permettre aux agents de conserver la majorité de leurs avantages et garantirait très certainement la pleine réussite du projet initié autour de la création de l'EPTB.

Afin de vous exposer plus précisément cette proposition, nous souhaiterions vous rencontrer au cours du mois de mai et ainsi permettre aux agents de pouvoir se positionner rapidement en toute connaissance de cause.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur Général des Services, l'expression de nos cordiales salutations.

Pour le Syndicat Force Ouvrière
Le secrétaire général

Christophe ODERMATT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr